

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votant par procuration 10
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 4 avril 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.42/04.25

**Objet : Cession foncière
Bien cadastré AK n°906, lot A
Situé 3 Bis place Sadi Carnot**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.42/04.25

Objet : Cession foncière
Bien cadastré AK n°906, lot A
Situé 3 Bis place Sadi Carnot

Monsieur SZALEK rappelle que la Ville de Lillebonne est propriétaire d'un bien immobilier situé au n°3 bis, place Carnot à Lillebonne (cadastré AK n°906, lot A) composé d'un ensemble immobilier comprenant : une case commerciale, trois logements et un espace extérieur, pour une superficie totale de 535 m².

En vertu de son bail commercial, le locataire actuel de la case commerciale dispose d'un pacte de préférence pour l'acquisition de ce bien. Celui-ci a exprimé son souhait de s'en porter acquéreur avec une proposition d'achat de l'ensemble du bien bâti, pour un prix d'acquisition fixé à 360 000 € net vendeur.

Ce montant, fixé à 360 000 €, est conforme à l'estimation réalisée par France Domaine en date du 20 février 2025, dans le cadre d'une vente en bloc de cet immeuble.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de procéder à la cession du bien cadastré AK n°906, lot A, situé au 3 bis place Sadi Carnot, d'une superficie totale de 535 m²,

Considérant que le bail commercial attribue au locataire un pacte de préférence en cas de vente du bien,

Considérant l'acceptation par le locataire de la case commerciale de l'offre proposée par la Ville de Lillebonne au prix de 360 000 € net vendeur,

Considérant que le prix est conforme à l'estimation établie par France Domaine,

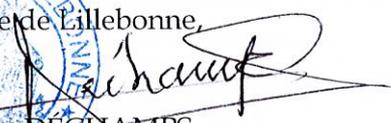
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession par la Ville de Lillebonne au locataire actuel de la case commerciale du bien foncier cadastré AK 906, lot A, d'une surface totale de 535 m², pour le prix de 360 000 € net vendeur,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.


Le secrétaire de séance,

Tarek HAMMAN.
